



Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Doische, le 17 décembre 2021

A l'attention de

Monsieur/Madame

.....

.....

.....

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **22 décembre 2021 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

<h2>Ordre du jour</h2>

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Budget 2022 : Approbation
2. Finances - Budget 2022 : Octroi d'un douzième provisoire
3. Finances - Budget 2022 - Délégation de pouvoir au Collège communal concernant l'octroi des subventions figurant nominativement au budget, des subventions en nature, des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues : Approbation
4. Finances - CPAS - Budget 2022 : Approbation
5. Personnel - Cession de 12 points APE du CPAS pour l'année 2022 au profit de la Commune : Approbation
6. Patrimoine - Echange Guy Claeys/Doische Cne - Terres forestières : Accord de principe
7. Patrimoine - BEP - Appel à projets "Soutien aux projets supracommunaux" - Dynamique territoriale Sud et l'Entre Sambre et Meuse - Convention de collaboration avec les communes

partenaires : Approbation

8. Petite enfance - Commission communale de l'Accueil - Rapport d'activité 2020-2021 & Plan d'action 2021-2022 : Approbation

HUIS CLOS

9. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes/semaine à partir du 3/12/2021 : ratification de la délibération du Collège communal du 13 décembre 2021
10. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 20 périodes/semaine à partir du 9/11/2021 : ratification de la délibération du Collège communal du 22 novembre 2021

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à **sylvain.collard@doische.be** ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Annexe à l'ordre du jour du 22 décembre 2021
Note de synthèse explicative

1.

Le Budget communal 2022 se clôture à l'exercice propre avec un boni de 274.885,09 € et à 201.677,73 à l'exercice global. Les principales justifications des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1) sont :

Du côté du Service ordinaire

Dépenses

Personnel

Les dépenses de personnel augmentent d'un peu plus de 93.000 € (4%) par rapport au BI 2021, dû à l'indexation et au remplacement de personnel en fin de carrière.

Fonctionnement

Il est prévu un budget de 20.000 € pour la formation des ouvriers (permis C). Pour l'enseignement, il est constaté une augmentation de 23.000 € suite à l'intégration des activités payantes (piscine, excursions, repas).

Transferts

Dotation à la zone de police : + 15.000 €

Dotation au CPAS : + 10.000 €

Dette

Les dépenses de dette diminuent de 6.500 €.

Recettes

Prestation

Les recettes de prestation augmentent de 315.000 €. La vente de bois rapporte près de 315.000 €, soit une augmentation de 240.000 € par rapport à 2021. Divers loyers rapportent 33.000 € de plus par rapport à 2021 (cabinet médical et logement, restaurant).

Transferts

Les recettes de transfert augmentent de presque 100.000 € par rapport au BI 2021 (Le fonds des communes : + 76.000 €, le précompte immobilier : + 13.000 €).

Dette

Pas de changement.

Du côté du Service extraordinaire

Les investissements sont prévus pour un montant de 2.525.855,46 €, financés par fonds de réserve à hauteur de 494.058,72 €, par emprunt à hauteur de 1.245.101,25 € et par subsides à hauteur de 786.695,49 €.

Les dossiers les plus importants sont:

- Ureba Exceptionnel 2021 : 403.200 €
- Aménagement du Grand Bu : 367.178,74 €
- Chemins agricoles : 300.000 €
- Mobilité active : 272.718 €

2.

//

3.

//

4.

Le budget 2022 du CPAS de Doische est disponible à l'adresse <https://bit.ly/3rYOucW>.

5.

Le CPAS bénéficie de l'octroi régional de 24 points APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) qui affectés aux membres de son personnel contractuel répondant à certaines conditions, permettent de réduire la charge de la rémunération de ceux-ci.

En effet, chaque point représente une subvention de +/- 3.174,17 €.

Par délibération du 01 décembre 2021, le Conseil de l'Action sociale a décidé de nous céder 12 points. En contrepartie, la dotation communale de la Commune vers le CPAS a été augmenté de 10.000,00 €.

Attention, 2022 est une année de transition. Deux possibilités s'offraient au CPAS :

- soit céder la même enveloppe qu'en 2021
 - soit ne rien céder
- Cette cession peut être valorisée à hauteur de 38.000,00 €.
Il appartient au Conseil d'approuver cette opération.

6.

Dans le cadre d'une demande d'échange de terrains forestiers à Doische, il est demandé aux membres du Conseil communal de donner un accord de principe sur cette demande.

Il s'agit d'un échange entre des propriétés communales (1), situées à Doische, parcelle C 379a, parcelle 419a pie, parcelle 421a pie pour une superficie approximative de 2,1704 ha et une propriété appartenant de Monsieur Guy Claeys (2), parcelle C 267c pour une superficie de 1,5258 ha.

La parcelle n°1 est estimée à 27.629,00 € comprenant la valeur des bois, du fonds, le supplément du tiers et une valeur de convenance.

La parcelle n°2 est estimée également à 27.629,00 € comprenant la valeur du bois et du fonds.

La soulte devrait s'établir à 0 € avec bornage à charge de la commune.

7.

En séance du 10 décembre 2020, le Gouvernement wallon a décidé d'initier un apple à projets en soutien au développement des politiques supracommunales.

L'objectif général de cet apple à projets est d'objectiver la répartition équitable des moyens financiers, de s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelles et d'identifier (et donc à terme d'évaluer) des objectifs clairs et prioritaires. Le BEP a souhaiter élaborer en soutien à l'ensemble des communes du territoire d'Essaimage un projet.

En séance du 08 mars 2021, le Collège communal a donc confirmé sa volonté d'adhérer à la future structure supracommunale et a désigné la Ville de Florennes comme porteur du projet.

Il vous est donc demandé d'approuver la convention de collaboration entre les communes partenaires.

8.

//